

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/21

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 22 juin 2021*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 22 juin 2021 à 18h40, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à Mme Rachida DATI.
M. Jean LAUSSUCQ ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et signale les deux pouvoirs de Monsieur Jean LAUSSUCQ à Madame Emmanuelle DAUVERGNE et de Madame Josiane GAUDE à elle-même.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2021 018

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Monsieur René-François BERNARD comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 018.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 17 mai 2021. 07 2021 019

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 17 mai 2021 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 019.

Pou : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Dotation de l'état-spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2021. 07 2021 020

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération, dont les éléments démontrent que le 7^e est rigoureux en matière de gestion budgétaire.



Madame le Maire précise que le taux d'exécution démontre que les finances ont été bien utilisées là où elles ont été programmées : pour la quatrième année consécutive, le taux d'exécution est le plus élevé de tous les arrondissements parisiens, 95,97 %.

Madame le Maire ajoute que le budget supplémentaire permet comme chaque année de récupérer les crédits non utilisés sur l'exercice 2020, qui représentent la somme de 99 915,98 euros.

Madame le Maire souligne que compte tenu des dépenses engagées pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination, elle avait demandé à l'adjoint en charge des finances, Monsieur SIMONDON, un abondement de 61 500 euros. Toutefois, seuls 29 097 euros ont été versés par la Ville sur le budget général, pour le fonctionnement du centre de vaccination, soit moins de 50 % des frais engagés pour le centre de vaccination sont pris en charge par la Ville.

Madame le Maire conclut que c'est la somme de + 118 924,98 € de crédits supplémentaires qui viendront abonder le budget d'état spécial.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 020.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Caisse des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024. 2021 DASCO 63

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération en indiquant qu'elle fixe le cadre des relations entre les maires d'arrondissement et la Caisse des Écoles.

Madame le Maire regrette que les délibérations présentées en Conseil d'arrondissement se préoccupent aussi peu du fond des sujets de politique municipale.

Madame le Maire ajoute que la Caisse des Écoles du 7^e est bien gérée et qu'elle fait le choix de faire profiter au maximum les familles des activités extrascolaires ou périscolaires, dans un budget contraint.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 63.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



5 - Caisse des Écoles (7^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024. 2021 DASCO 67

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération a pour objet le renouvellement du cadre, conventionnel et de financement, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour la période 2022 - 2024.

Madame le Maire ajoute que la Caisse des Écoles a atteint en 2020 les 53,2 % d'alimentation durable fourni aux enfants : l'objectif fixé à 50 % a été dépassé. Quant à la part de bio, elle est désormais de 42,3 %, ce qui place le 7^e dans les meilleurs arrondissements parisiens en la matière.

Madame le Maire précise que le 7^e fixe un objectif ambitieux mais réaliste d'alimentation durable fournie aux enfants à 55 %.

Madame le Maire conclut que des progrès sont à faire en matière de lutte contre le gaspillage.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2021 DASCO 67.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'Acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE 2021/2022. 07 2021 021

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire souligne la qualité de cette association avec qui la mairie travaille depuis deux mandatures et indique une montée en puissance de cette collaboration depuis cette mandature.

Madame le Maire précise se donner comme objectif d'avoir une compagnie théâtrale résidente sur l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 07 2021 021.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



7 - Subventions (538 180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.
2021 DAC 40

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que pour le 7^e, sur les 538 180 euros, 4 000 euros sont destinés à « l'association Ensemble Kinetikos », et 2 500 euros à l'association TCM sise dans le 18^e arrondissement pour un concert dans le 7^e.

Monsieur Alexandre MISSOFFE précise qu'il va s'abstenir sur cette délibération, et déplore le principe d'un vote groupé concernant 101 associations dont il ignore l'activité.

Madame le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un problème réel et regrette elle aussi le mécanisme du vote groupé pour les subventions. Elle refuse de voter contre la délibération qui priverait l'association du 7^e de cette subvention de 4 000 euros.

Monsieur Alexandre MISSOFFE renouvèle son objection, considérant qu'il ne connaît pas vraiment l'objet précis des associations.

Madame le Maire révèle avoir découvert qu'il y avait des associations dont l'objet est quasiment anti-républicain. Elle indique qu'elle serait tentée de voter contre cette délibération s'agissant du contrôle de l'usage des deniers publics mais qu'elle se refuse absolument à le faire pour ne pas pénaliser l'association.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2021 DAC 40.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1 (M. MISSOFFE)

Ne prend pas part au vote: /

8 - Subvention (7 000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5^e, 6^e et 7^e).
2021 DAC 193

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire explique que l'association « Photo Saint-Germain » effectue un travail de qualité sur les trois arrondissements et mérite cette subvention de 7 000 euros.

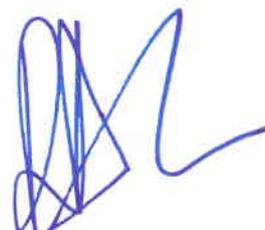
Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2021 DAC 193.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



9 - Subventions (9 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement. 2021 DAC 578

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire énumère les cinq associations concernées pour le 7^e, Ciné d'hier pour 5 000 euros, Carré Rive Gauche pour 1 000 euros, Centre d'information et d'animation du 7^e Inter 7 pour 1 000 euros, Les cours du Sept pour 1 000 euros et Culture et bibliothèque pour tous pour 1 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAC 578.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions (7 500 euros) à trois associations sportives (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (7^e). 2021 DJS 7

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire déplore la baisse de la subvention attribuée à l'association sportive du Bon conseil qui passe de 7 500 euros en 2020, à 5 500 euros en 2021 ainsi qu'à l'association sportive scolaire du collège Jules Romains qui passe de 1 500 euros en 2020 à 1 000 euros en 2021, et à l'association Carte Blanche, 1 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DJS 7.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

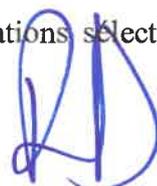
11 - Subventions (835 648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. 2021 DASCO 35

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 835 648,30 euros, dont 7 912 euros accordés à des associations du 7^e arrondissement : « *English fun for children* » (4 412 euros) et « *Judo France Paris* » (3 500 euros).

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une convention annuelle d'objectifs qui encadrera l'action des associations et organismes travaillant avec la Ville dans le domaine des projets d'animation, au titre des temps d'activité périscolaires.

Madame le Maire ajoute veiller de façon continue à ce que les associations sélectionnées correspondent aux attentes et au niveau exigé par les publics inscrits.



Madame le Maire propose un votre pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2021 DASCO 35.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Désignation Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 17, rue Verneuil (7^e). 2021 DASCO 91

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération acte la fermeture de l'école maternelle Verneuil située au 17, Rue Verneuil et qui accueillait 2 classes à la rentrée scolaire 2020/2021 pour un nombre total de 39 élèves.

Madame le Maire rappelle être très attachée à cette école de quartier et qu'elle a soutenu son maintien auprès du rectorat dès son premier mandat.

Madame le Maire souligne que la politique de la Mairie de Paris provoque l'éviction des classes moyennes, le départ des familles et que cette hémorragie démographique dont nous connaissons les causes affecte aussi le 7^e arrondissement.

Madame le Maire ajoute que Madame Emmanuelle DAUVERGNE et elle-même ont proposé que les locaux puissent accueillir des enfants atteints d'autisme et des enfants en difficultés.

Madame le Maire ajoute que cette proposition était inspirée du projet pédagogique d'autres écoles du 7^e arrondissement comme l'école Eblé, où des enfants malvoyants et non-voyants ont pu être scolarisés dans la même classe.

Madame le Maire regrette que beaucoup de lieux subissent des dérives sectaires sur la prise en charge des enfants difficiles et assure qu'un tel projet pédagogique devra faire l'objet d'un accompagnement.

Monsieur Alexandre MISSOFFE s'inquiète du risque que le vote en faveur de la désaffectation de l'école Verneuil exclue tout projet pédagogique nouveau.

Madame le Maire rassure Monsieur Alexandre MISSOFFE quant à la faisabilité d'un nouveau projet pédagogique et souligne que la délibération entraîne la désaffectation mais le site conserve sa fonction d'équipement de proximité.

Madame le Maire propose un votre pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2021 DASCO 91.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**13 - Subvention (102 292 euros) et avenant n° 6 avec l'association « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e) pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e).
2021 DFPE 67**

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente cette subvention de 102 292 euros au profit de la halte-garderie, d'une capacité d'accueil de 25 enfants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 67.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Renouvellement des conventions entre la Mairie du 7^e et 4 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2021 022

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire énumère les 4 associations concernées par l'occupation régulière d'une salle en mairie : l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Union Nationale des Combattants (UNC), la Société d'Histoire et d'Archéologie (SHA), et l'association PIVOD (Prospective, Innovation, Valorisation, Opportunité, Disponibilité).

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 022.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



15 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2021-2022. 07 2021 023

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que la délibération comporte une convention-cadre visant à fixer les modalités d'occupation des locaux scolaires par des associations à vocation sportive ou culturelle.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 023.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la Mairie du 7^e arrondissement et 15 associations. 07 2021 024

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise qu'il s'agit de 15 associations bien connues de la mairie, régulièrement présentes au forum des associations, à qui la mairie met à disposition la salle Jean Nicot.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 024.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 - Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association « le jardin partagé du square des missions étrangères ». 07 2021 025

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que la convention porte simplement sur l'adjonction de 9 m² supplémentaires au profit du jardin partagé qui en comportait déjà 77 m².

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 025.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



18 - Stationnement de surface - Nouvelle tarification. 2021 DVD 24

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente les trois objets de cette délibération : la réduction de moitié des places de stationnement (120 000 à 60 000 places) ; l'augmentation des tarifs de stationnement pour les véhicules ; la création d'une grille tarifaire pour le stationnement des deux roues.

Madame le Maire dénonce l'absence d'annonce durant la campagne d'Anne HIDALGO concernant la taxation de places de stationnement des deux-roues.

Madame le Maire précise par ailleurs que la suppression de la moitié des places de stationnement (60 000 places) ajoutée à la suppression des places occupées par les terrasses éphémères, constituent une perte de recette de 190 millions d'euros, qui doit être compensée par cette nouvelle taxe.

Madame le Maire regrette que ces nouvelles mesures compliquent encore davantage les déplacements des Parisiens et de ceux qui ne vivent pas à Paris mais doivent s'y rendre régulièrement.

Monsieur Alexandre MISSOFFE estime que la création d'une grille tarifaire pour les deux roues se justifie, au même titre que l'application d'un tarif pour les voitures. En revanche le principe de la Ville du quart d'heure et l'effet centrifuge qui en résulte n'est pas souhaitable.

Madame le Maire ajoute que cette mesure, au même titre que la ZTL, exclut une partie des Parisiens et complique leur vie. Un enfant qui doit être déposé en voiture à la porte de l'immeuble ou vit ses parents ne pourra pas accéder à certains quartiers à cause de la création des ZTL.

Madame le Maire insiste sur le fait que les modalités de création des ZTL ne font l'objet d'aucune concertation et qu'elles ne conviennent pas aux commerçants et aux riverains. Par ailleurs, les études démontrent qu'elles ne réduisent pas la pollution.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DVD 24.

Pour : /

Contre : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19 - Protocole d'une recette exceptionnelle liée à un sinistre causé par un dégât des eaux 125, rue de l'Université (7^e). 2021 DILT 4

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que c'est une délibération technique. Il y a eu un dégât des eaux et nous avons eu un protocole d'accord transactionnel, un remboursement, et il y a une partie qui nous revient.

Madame le Maire propose un vote pour cette délibération.



Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DILT 4.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 - Subventions (60 000 euros), conventions pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 2021 DAE 76

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que l'organisme concerné dans le 7^e est le Labo de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), 5, rue Las Cases pour 20 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 76.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 - Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020. 2021 DAE 81

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération porte sur les mesures de soutiens aux exploitants présents sur le domaine public et qu'elle propose de geler l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) sur lequel est basée la grille de redevances des exploitants.

Madame le Maire rappelle que les exploitants artistiques et commerciaux du 7^e arrondissement ont subi une très forte baisse de leur activité commerciale en 2020 à la suite des restrictions de circulation des personnes dues à la crise sanitaire de la Covid-19.

Madame le Maire ajoute que ces mesures représentent une diminution de recettes pour la Ville de Paris de 17 millions d'euros.

Madame le Maire propose un vote pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 81.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



22 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place. 2021 DAE 117.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération porte sur le gel de l'augmentation de 1,5 % prévue au 4 janvier 2021 des tarifs des droits de place des commerçants volants sur les marchés découverts alimentaires et biologiques.

Madame le Maire rappelle s'être opposée à ces augmentations dès 2019 en proposant un tarif fixe sur l'ensemble de la convention.

Madame le Maire ajoute que la lutte contre la pandémie de la Covid-19 depuis le mois de mars 2021 a fortement impacté les commerçants volants qui n'ont pas pu débiter sur les marchés qui étaient réservés aux commerces alimentaires : cette exonération est la moindre des choses à l'égard de ces commerçants qui ont subi d'énormes contraintes.

Madame le Maire regrette toutefois que le gel de l'augmentation prévue au 4 janvier 2021 des tarifs des droits de place des commerçants sur les marchés découverts alimentaires et biologique ne soit pas étendue aux commerçants abonnés.

Madame le Maire propose un vote pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 117.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

23 - Projet One - Résiliation de conventions d'occupation du domaine public. 2021 DAE 136

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente l'objet de cette délibération, qui porte sur la résiliation des conventions d'occupation signées entre la Ville et les commerçants, sur le périmètre du site Tour Eiffel.

Madame le Maire rajoute qu'elle est contre le projet d'aménagement du site Tour Eiffel, aux côtés des Maires des 15^e, 16^e et 17^e.

Madame le Maire précise que cette mesure illustre une nouvelle fois le caractère unilatéral des décisions de l'exécutif, et le manque d'anticipation de la Ville, car ces conventions ont été signées il y a 3 ans, et leur résiliation pénalise fortement les commerçants qui avaient investis des sommes importantes pour pouvoir disposer de ces espaces dont les redevances d'occupation sont très élevées.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 136.

Pour : /
Contre : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

24 - Vœu relatif à l'attribution d'une partie des recettes fiscales provenant de la taxation des terrasses estivales à une enveloppe dédiée à l'animation locale pour chaque mairie d'arrondissement. V 07 2021 026

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le vœu portant sur l'attribution d'une partie des recettes fiscales provenant de la taxation des terrasses estivales à une enveloppe dédiée à l'animation locale pour chaque mairie d'arrondissement.

Madame le Maire rappelle que la Ville de Paris impose un nouveau règlement des étalages et terrasses et que le RET implique la pérennisation des terrasses estivales sur une période allant du 1^{er} avril au 30 octobre de chaque année avec toutes les difficultés et nuisances que cela emporte.

Madame le Maire souligne que ce nouveau règlement constitue également une nouvelle manne financière pour la Ville, qui va désormais imposer une taxation sur chaque occupation de l'espace publique et que les mairies d'arrondissement non seulement ne bénéficieront pas des retombées économiques des recettes engrangées, mais devront en plus assumer la responsabilité de réguler les terrasses et de satisfaire toutes les parties.

Madame le Maire regrette que les terrasses estivales soient devenues quasiment permanentes et que ce déploiement soit devenu un droit commun des restaurateurs et cafetiers, alors qu'il devrait s'agir d'un droit dérogatoire. Cela serait justifié au regard des nuisances provoquées par certains établissements.

Monsieur Alexandre MISSOFFE souhaite avoir une idée du montant du prorata des recettes qui pourrait être reversé aux mairies d'arrondissement.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'acter le principe de rétrocéder une partie des recettes aux arrondissements et que la question du prorata interviendra dans un second temps.

Madame le Maire propose un vote pour ce vœu.

Madame le Maire soumet la proposition au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2021 026.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



Madame le Maire remarque que l'organisation de la Cérémonie du 18 juin ne s'est pas déroulée comme elle souhaitait, et qu'elle exige désormais que toutes les difficultés technique lui soient communiquées en amont.

Monsieur Alexandre MISSOFFE souhaite savoir si les membres du Conseil municipal sont invités à ce type d'évènement.

Madame le Maire confirme que c'est le cas, et que les évènements sont communiqués dans l'agenda.

Madame le Maire précise que Le concours d'obstacles « Paris Eiffel Jumping » se déroule de vendredi à dimanche sur le Champ-de-Mars, et l'accès est libre, tous les jours, jusque 15h00.

Madame le Maire ajoute que le festival des livres et des stars se déroulera les 26 et 27 juin Place de Fontenoy. Il est organisé par l'association « lecture pour tous ». Divers livres écrit par des personnalités y sont présentés.

Madame le Maire indique que le déjeuner des directeurs d'école aura lieu le lundi 28 juin 2021 à 13h00.

Madame le Maire ajoute que le compte rendu de mandat, pour le quartier Invalides Saint-Thomas d'Aquin, est présenté à la Mairie le mardi 29 juin à 19 H 00, et le compte rendu de mandat, pour le quartier Gros Caillou - École militaire, est présenté à la Maison des Associations le mercredi 30 juin à 19h00.

Madame le Maire précise que la Garden Party du Personnel se tient le vendredi 02 juillet à 12h30 et le 17^e été solidaire a lieu en juillet et en août 2021. L'édition sera lancée le mercredi 23 juin à 18h30 dans le jardin de la Mairie. Durant tout l'été, des animations, des visites, des conférences et des expositions gratuites pour tous seront organisées par les associations de l'arrondissement. L'ensemble du programme est à retrouver sur le site de la Mairie.

Madame le Maire conclut que la pièce de théâtre « Cuisine et dépendances » est jouée par la Compagnie du 7^e le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19h00 dans la Cour de la Mairie. Il s'agit d'une pièce réalisée par Jean-Pierre BACRI et Agnès JAQUI. Un tournoi d'échecs a également lieu dans le jardin de la Mairie le samedi 03 juillet à 14h30.

Madame le Maire annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI